

## **A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

*Cette note reprend les dossiers prioritaires de ce début de mandature pour la Collectivité Territoriale de Martinique.*

### **1. Créer le GIP Titrement**

Afin de permettre des avancées majeures sur la situation de l'indivision en Martinique, il est proposé de procéder à la création du GIP chargé de la régularisation des actes relatifs à la propriété foncière et immobilière en Martinique. Ce dispositif opérationnel facilitera la mise en œuvre de la loi LETCHIMY.

Ce GIP permettra une plus grande fiabilité et exhaustivité des informations, données et documents fournis aux notaires en amont de l'acte. Cela assure à l'officier ministériel que la rédaction de son acte s'effectuera dans les meilleures conditions de sécurité juridique exigées par le texte qu'il applique.

### **2. Mettre en place le POSEI Diversification**

Le POSEI est aujourd'hui orienté à 80% sur des aides européennes à la banane.

Alors que la Martinique a connu une baisse de 20% du nombre de ses exploitants agricoles, soit 2260 professionnels actuellement, sa production végétale destinée au marché local est passé de 50.000 tonnes en 2005 à 19.550 tonnes en 2018. L'autonomie alimentaire n'est pas viable si le chantier de la diversification n'est pas lancé.

70% des exploitations agricoles ont une superficie de 5ha d'où la nécessité de les accompagner davantage dans leurs projets de diversification de leurs productions.

### **3. Financer à 100% la reconstruction de l'hôpital Pierre Zobda Quitman**

Le Comité Régional de l'Investissement en Santé a acté un ensemble de 25 opérations pour un coût global de 688 M€. Après déploiement des crédits du Ségur de la Santé, il demeure 300 M€ à financer.

Pour l'hôpital principal de Martinique, Pierre Zobda Quitman, seul 60% de l'opération estimée à 155M€, serait à ce stade financé par le Ségur.

La prise en charge à 100% de cette opération prioritaire, à l'instar de la mesure prise pour le CHU de Guadeloupe, enverrait un signal majeur, alors que la crise a souligné des défaillances structurelles des infrastructures de santé locales.

### **4. Installer un port de cabotage caribéen et latinoaméricain au Robert**

La croissance du cabotage maritime de granulats mais aussi de déchets sur la façade atlantique mais aussi vers la côte Caraïbe justifie le développement du port de Reynoird au Robert par la réalisation d'un appontement dédié.

Une mise en conformité technique et réglementaire (réglementation ISPS, douane) permettra de devenir un port secondaire, dépendant du Grand Port Maritime de Martinique.

L'Etat devra délivrer les autorisations nécessaires.

## **5. Mettre en place une Zone franche à Ducos adossée à un port franc à Fort-de-France**

Afin de stimuler les échanges avec la Caraïbe et les Amériques, la Martinique peut s'affirmer comme plateforme logistique orientée vers les continents américain et européen en constituant une zone portuaire à l'intérieur de laquelle les marchandises transitent sans être soumises aux droits de douane.

## **6. Expérimenter un revenu Emancipation Jeunesse Initiative (REJI) adossé au CEJ**

L'Etat met en œuvre un *Contrat Engagement Jeune (CEJ)* proposant aux moins de 25 ans sans formation ni emploi depuis plusieurs mois une allocation allant jusqu'à 500 euros par mois en échange de 15 à 20 heures par semaine de formation ou d'accompagnement.

La Martinique propose d'expérimenter ce dispositif, qui serait adossé à cinq parcours de formation et de mise en activités formelle et informelle des créativité.

## **7. Expérimenter la polyactivité**

Cette expérimentation permettrait de développer l'exercice de plusieurs activités en tenant compte de la saisonnalité des métiers du tourisme, de l'agriculture et des services dans notre contexte insulaire.

## **8. Mettre en place le laboratoire de pharmacologie**

La Martinique est un des 34 « *hotspot* » de biodiversité dans le monde. La Martinique compte le plus d'espèces endémiques au km<sup>2</sup>. Cette faune et cette flore sont capables de sécréter des substances bioactives riches au profit de l'innovation industrielle en cosmétique et en pharmacologie.

Il est donc urgent de les identifier et de les utiliser pour soigner diverses pathologies dont celles pour lesquelles il n'existe pas encore de traitement complet et efficace.

Le projet consiste donc à la création d'un Centre Territorial de Recherche, de Développement et d'Innovation (RDI) sur les bio-ressources de Martinique afin de développer des mini-filières dans le domaine de la valorisation de cette richesse biologique abondante en outre-mer (80% de la biodiversité française).

## **9. Engager un plan de réhabilitation sismique**

Il convient d'élargir le périmètre du fonds Barnier ou de rechercher de nouveaux leviers pour le financement du confortement parasismique des maisons et lieux d'habitat, qui ne sont pas ou insuffisamment encore pris en compte aujourd'hui.

## **10. Engager le retour de la France à la Banque de Développement des Caraïbes**

La France avait acté son retour en 2015 à la BDC. Les ministères ont toutefois freiné la réalisation du projet par rapport aux sommes engagées. Six années plus tard, le projet est au point mort.

Il est pourtant crucial que la France affirme son positionnement géostratégique au sein de cet espace d'influence américano-caribéen notamment en facilitant développement d'une nouvelle diplomatie territoriale de ses territoires d'outremer au sein de leur bassin maritime transfrontalier. En ce sens, la France doit reprendre sa place en tant que financeur caribéen, alors que les territoires de la zone portent des projets d'innovation importants notamment dans le domaine environnemental.

## **11. Créer une académie du créole**

Dans le cadre des expérimentations prévues à l'article L314-1 code de l'éducation, la Collectivité de Martinique pourrait mettre en place localement une académie de la langue créole pour rendre pérenne un cadre de reconnaissance et de normalisation de la langue.

L'Académie de la langue créole est un outil indispensable à la reconnaissance, à l'apprentissage, à la maîtrise et à la valorisation du créole martiniquais, parlé par plus de 95% de la population de l'île. Le créole est une langue régionale qui s'est progressivement construite et qui est aujourd'hui une composante indissociable de la culture martiniquaise.

## **12. Acter l'adhésion de la Martinique à la CARICOM**

En 2012, l'Etat avait donné son accord pour l'adhésion directe de la Martinique comme membre associé à la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Ce souhait a été renouvelé en 2020 par le Gouvernement, qui a soutenu la démarche d'adhésion. L'Ambassadeur délégué à la coopération a organisé des discussions sur les modalités de cette adhésion. La réunion avec le Secrétaire Général de la CARICOM en Guyane aurait dû permettre dès 2020 de finaliser la procédure d'adhésion.

L'accélération de la procédure par les services de l'Etat passe par une rapide définition des modalités d'adhésion et de coopération.

## **13. Décider une première application de la loi LETCHIMY de diplomatie territoriale**

La loi du 5 décembre 2016 dite « Letchimy » relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération de l'outre-mer dans son environnement régional de 2016 n'est pas encore pleinement appliquée.

Il pourrait être ainsi envisagé de signer avec la Martinique, en tant que territoire pilote, une convention avec l'Etat instaurant une plateforme de coopération quinquennale transversale et multi-pays visant à permettre à la Martinique de signer des accords de coopération, en concertation avec l'Etat, dans des domaines prédéfinis.

## **14. Labelliser le conservatoire de Musique et d'Arts de Martinique**

Le conservatoire de Musique et d'Arts est en cours de préfiguration par une équipe composée d'artistes, de professeurs et de professionnels du secteur culturel.

Ce conservatoire pourrait être classé parmi les conservatoires à rayonnement régional afin de l'ancrer au sein du réseau national d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

## **15. Créer une faculté de médecine de plein exercice en Martinique**

Une faculté expérimentale de médecine pourrait être installée en Martinique afin de stimuler la création d'opportunités pour les jeunes médecins et lutter contre les déserts médicaux au niveau local.

Les îles de la Caraïbe ont également une faculté propre qui permettra de développer des échanges à l'échelle de notre environnement régional.

## **16. Délivrer les autorisations nécessaires à l'équipement de l'Institut Caribéen d'Imagerie Nucléaire**

La Martinique est en attente de la délivrance des autorisations pour les 3 matériaux adossés à son infrastructure « Cyclotron » : le TEP IRM, le TEP Classique et le TEP Grand Champ.

Une mission de la SFMN mandatée par le ministère de la Santé a conduit un audit. Un avis favorable a été émis, sous réserve du financement de l'investissement.

La CTM a rappelé l'existence des engagements nécessaires sur des fonds propres et des fonds européens à hauteur de 26,6 M€.

Il s'agit désormais de libérer les autorisations pour la commande des 3 TEP et d'accélérer les procédures nécessaires pour le projet ICIN auprès des partenaires.

## **17. Réparer : un plan de dépollution des sols pour permettre à la Martinique d'entrer dans une ère post-chlordécone**

La déclaration d'intérêt nationale de la recherche sur la chlordécone est un préalable nécessaire pour avancer sur la question des réparations. Le rapport de 2019 de la commission Letchimy sur l'impact économique, sanitaire et environnemental de l'utilisation du chlordécone et du paraquat formule cinq scénarii pour un plan de dépollution ambitieux (la dégradation par le décapement des sols, la réduction chimique in situ, la biodégradation microbienne, la phytoextraction ou la séquestration).

## **18. Déployer de nouveaux moyens en mer afin de réduire la criminalité organisée**

La Martinique subit une recrudescence de la criminalité organisée depuis Sainte-Lucie avec l'implantation de gangs armés et l'organisation de pillages sur commande. Ces gangs introduisent des armes depuis les Etats-Unis et le Venezuela.

Des yoles de contrebande acheminent des étrangers en situation irrégulière et repartent avec des biens dérobés lors de pillages ou vols.

Il est préconisé l'installation de radars de détection en mer à l'approche des côtes de Martinique permettant de donner une nouvelle impulsion à la protection des frontières. Un renfort de moyens humains est aussi jugé nécessaire :

- Un corps de garde-côtes,
- Des embarcations d'interception maritime ;
- Un office national des frontières ;
- Un état-major opérationnel dédié aux trafics criminels et placé sous l'autorité d'une autorité préfectorale coordonnatrice.

## **19. Activer les leviers d'une plus grande autonomie des pouvoirs publics locaux**

La différenciation fait l'objet d'un consensus en Martinique, qui est prête à être territoire pilote de cette politique souhaitée de la différenciation.

L'initiative et la construction de cette différenciation doivent être bâties à la demande de la CT concernée. Cela signifie l'attribution d'un pouvoir réglementaire et législatif permanent sur les compétences locales.